

**PROCES VERBAL - SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017**

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 18 décembre 2017 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2017,**
- 2. Ressources humaines – mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2018,**
- 3. Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone Rue de la Sauvagère,**
- 4. Projet de création d'une médiathèque : avancement et délibération pour autoriser le dépôt de demandes de subvention,**
- 5. Compte rendu de la commission finances du 12 décembre 2017,**
- 6. Point sur les différents travaux en cours sur la commune,**
- 7. Point sur les évolutions communautaires de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,**
- 8. Affaires diverses.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,  
Le Maire

---

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ABILY, BALLUAIS, DELLIERE, DESCHAMPS, FEAU, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MEDARD, MENAGER, MENU, POMMÉ, RAUX, ROUSTEL, VEQUAUD.

Absents : MM. ABREU, FOURMOND, FRAPPIER, LENOIR, MINISINI, VANNETZEL.

Procuration de :

Chantal ALMAZAN ESPADA à Jean-François POMMÉ,  
Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,  
Gérard ROUSSET à Michel LALANDE

Secrétaire de séance : Michel LALANDE.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.  
Monsieur Michel LALANDE est désigné secrétaire de séance.*

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2017

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

***Le procès-verbal du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 2. Ressources humaines – mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Présentation : Bernard BALLUAIS

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil Municipal que le RIFSEEP (*régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*) est le nouvel outil indemnitaire et remplace la plupart des primes et indemnités existantes.

Il se substitue l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Avec ce régime, l'attribution des primes est basée sur deux composantes :

- Le poste occupé,
- La manière de l'occuper.

### **Article 1 : Bénéficiaires**

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération.

### **Article 2 : Parts et plafonds**

Le RIFSEEP est composé de deux parts :

- une part fixe (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience professionnelle
- une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il est proposé d'instaurer uniquement l'IFSE.

Le montant accordé au titre de l'IFSE ne peut dépasser le plafond fixé pour la fonction publique d'Etat correspondant à cette part.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

### **Article 3 : définition des groupes de fonctions et des critères de classement**

**Définition des groupes de fonctions** : les fonctions d'un cadre emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

**Définition des critères pour la classification des emplois dans les groupes de fonctions** : la part fixe tiendra compte des critères ci-après :

Critères 1	Critères 2	Critères 3
<b>Fonction d'encadrement, de coordination de pilotage ou de conception</b>	<b>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions</b>	<b>Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Responsabilité d'encadrement</li> <li>→ Niveau d'encadrement dans la hiérarchie</li> <li>→ Responsabilité de coordination</li> <li>→ Responsabilité de formation d'autrui</li> <li>→ Ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur)</li> <li>→ Influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Connaissance (de niveau élémentaire à expertise)</li> <li>→ Complexité</li> <li>→ Niveau de qualification</li> <li>→ Temps d'adaptation</li> <li>→ Difficulté (exécution simple ou interprétation)</li> <li>→ Autonomie</li> <li>→ Initiative</li> <li>→ Diversité des tâches, des dossiers ou des projets</li> <li>→ Simultanéité des tâches, des dossiers ou des projets</li> <li>→ Influence et motivation d'autrui</li> <li>→ Diversité des domaines de compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Vigilance</li> <li>→ Risques d'accident</li> <li>→ Risques de maladie</li> <li>→ Valeur du matériel utilisé</li> <li>→ Responsabilité pour la sécurité d'autrui</li> <li>→ Valeur des dommages</li> <li>→ Responsabilité financière</li> <li>→ Effort physique</li> <li>→ Tension mentale, nerveuse</li> <li>→ Confidentialité</li> <li>→ Relations internes</li> <li>→ Relation externes</li> <li>→ Facteurs de perturbation</li> </ul>

Il fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade.

En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans.

Le cas échéant, la part fixe (I.F.S.E) est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement)
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...)

### **Nombre de groupes de fonctions**

Au regard de l'organigramme, des fiches de postes et des critères définis ci-dessus, il est proposé de fixer par catégories hiérarchiques les groupes de fonctions suivants.

Catégorie A : Groupe A1

Catégorie B : Groupe B1

Catégorie C : Groupes C1 à C3

*Arrivée d'Emmanuelle LE GAL-MESME*

### **Article 4 : classification des emplois et plafonds**

#### **Filière administrative**

Groupes	Fonctions	Montants plafonds Fonction Publique de l'Etat	Montants plafonds retenus par la collectivité
<b>Catégorie A</b>		<b>IFSE</b>	<b>IFSE</b>
Groupe A1	Secrétaire Générale	36 210 €	7 000 €
<b>Catégorie B</b>		<b>IFSE</b>	<b>IFSE</b>
Groupe B1	Responsable du service urbanisme/Responsable poste passeports	17 480 €	3 000 €
<b>Catégorie C</b>		<b>IFSE</b>	<b>IFSE</b>
Groupe C1	Adjoint administratif secrétariat/gestion administrative et technique de l'information	11 340 €	3 000 €
	Adjoint administratif comptabilité/finances		
	Adjoint administratif ressources humaines		
	Adjoint administratif gestion fichiers citoyens		
	Adjoint administratif accueil et gestion administrative		

### Filière technique

Groupes	Fonctions	Montants plafonds Fonction Publique de l'Etat	Montants plafonds retenus par la collectivité
Catégorie B		IFSE	IFSE
Groupe B1	Responsable du service technique	11 880 €	9 000 €
Catégorie C		IFSE	IFSE
Groupe C1	Technicien gestionnaire des salles communales	10 800 €	5 000 €
	Technicien maintenance du matériel roulant et entretien des bâtiments		
	Technicien responsable des travaux de taille		
Groupe C2	Adjoint service ALSH et référente garderie/cantine	Néant	3 000 €
	Adjoint service restauration		
	Adjoint service vie scolaire		
	Adjoint services sociaux et à la population (bibliothèque, garderie, cantine, TAP, bulletin communal, vin d'honneur)		
Groupe C3	Adjoint service des espaces verts	Néant	2 500 €
	Adjoint service gestion paysagère		
	Adjoint service technique		

### Filière animation

Groupes	Fonctions	Montants plafonds Fonction Publique de l'Etat	Montants plafonds retenus par la collectivité
Catégorie C		IFSE	IFSE
Groupe C1	Responsable du service jeunesse	11 340 €	5 000 €

### Filière culturelle

Groupes	Fonctions	Montants plafonds Fonction Publique de l'Etat	Montants plafonds retenus par la collectivité
Catégorie C		IFSE	IFSE
Groupe C1	Responsable bibliothèque/ludothèque	11 340 €	2 000 €

### Filière sociale

Groupes	Fonctions	Montants plafonds Fonction Publique de l'Etat	Montants plafonds retenus par la collectivité
Catégorie C		IFSE	IFSE
Groupe C1	Adjoint service vie scolaire	11 340 €	2 000 €

Le CIA (complément indemnitaire annuel) est discrétionnaire et variable :

- En plus de l'IFSE, les fonctionnaires peuvent bénéficier d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.
- Son versement est facultatif. C'est une part variable adossée aux critères déterminés dans la fiche annuelle d'évaluation.

Monsieur BALLUAIS explique au Conseil Municipal que cette partie de complément indemnitaire annuel a été intégrée dans l'I.F.S.E. Le paramètre qui intervient pour pondérer cette prime fixe est l'absentéisme.

Monsieur le Maire indique que cette part d'absentéisme était déjà en application sur le régime indemnitaire actuel.

Monsieur BALLUAIS ajoute qu'avec ce nouveau régime indemnitaire, la pondération de l'absentéisme va s'appliquer sur toute la prime et pas uniquement que sur la partie qui était versée en juin et en décembre.

Monsieur DELLIERE demande si les congés maternité sont concernés par cette pondération.

Monsieur BALLUAIS répond que seuls les arrêts maladie classiques viendront pondérer la prime mensuelle.

Une attribution de l'IFSE par arrêté du Maire :

- En fonction de la cotation du poste,
- En fonction de l'expérience de l'agent,
- Un versement mensuel.

Monsieur BALLUAIS indique que cette délibération a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui, lors de sa réunion du 7 février 2017, a émis un avis favorable.

Monsieur BALLUAIS précise au Conseil Municipal qu'au niveau de la masse salariale, cette transformation de régime indemnitaire ne change rien. Elle concerne environ 22 agents pour une enveloppe de 45 000 €.

L'objectif est de tendre vers 65% d'un salaire brut annuel.

Monsieur le Maire précise que cette prime était augmentée chaque année sauf en 2017.

Il ajoute qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il faudra voir si la commune augmente ou non les primes. Une harmonisation est en réflexion avec les communes de la communauté de communes afin d'uniformiser les régimes indemnitaires des différentes collectivités.

Monsieur BALLUAIS précise que l'autorité territoriale détermine, par arrêté notifié à l'agent, le montant individuel au vu des critères et des conditions fixées dans la délibération. Délibération qui a été adressée à tous les conseillers municipaux avec la convocation.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.***

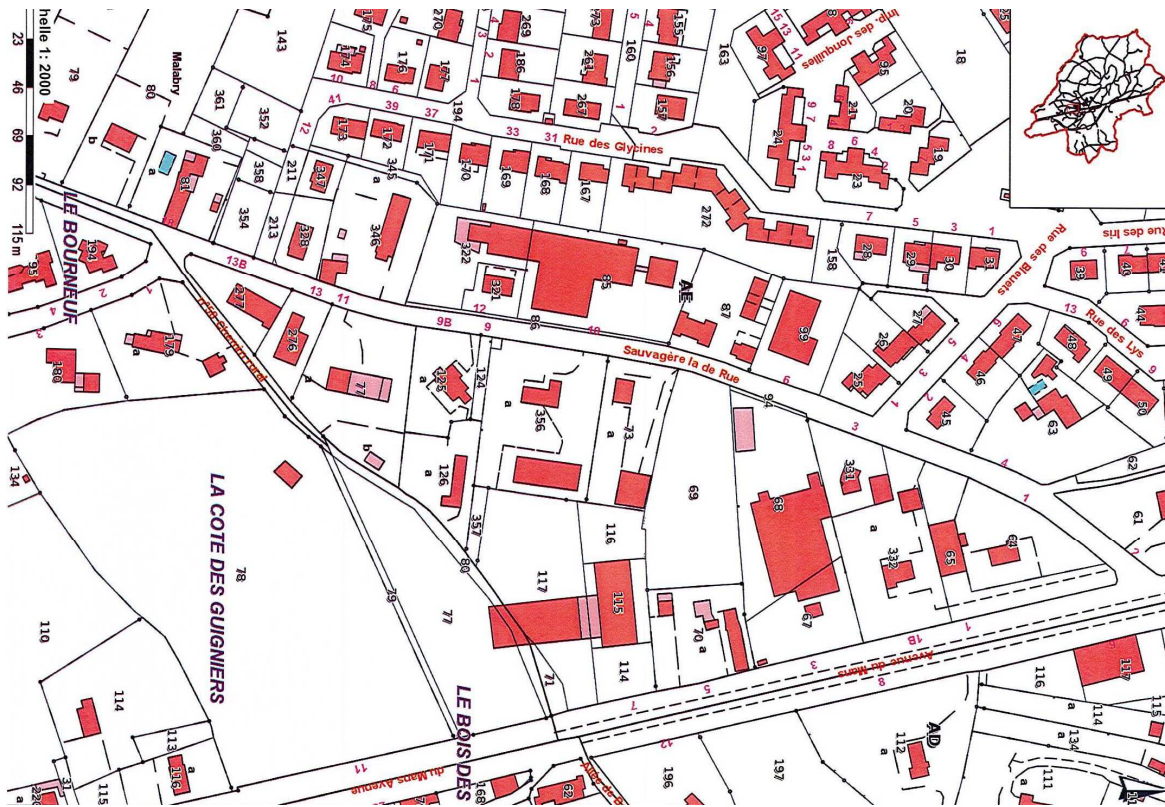
Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

### **3. Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone Rue de la Sauvagère**

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique dans la rue de la Sauvagère a été estimé, en coopération avec le Conseil Départemental.

Ce projet pourrait être inscrit au budget 2018.



Monsieur le Maire explique que l'idée est de réaliser l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et de remplacer les lampadaires de cette rue.

Monsieur POMMÉ réunira la commission urbanisme concernant les trottoirs car une réflexion est à mener pour savoir si la commune fait un trottoir ou deux en fonction du gabarit de la chaussée.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des rencontres avec un propriétaire sont nécessaires pour savoir s'il est vendeur d'une partie de sa parcelle afin qu'on puisse y réaliser le trottoir.

Il ajoute que l'objectif est de démarrer les travaux d'enfouissement des réseaux fin mars-début avril 2018 et présente les montants :

→ Pour le réseau électrique, les travaux sont pris en charge à 70 % par le Conseil Départemental et 30% par la commune. Ils ont été estimés par ENEDIS à 105 000 € TTC.

→ Pour le réseau téléphonique, la participation de la commune est de 100% du coût. Orange a estimé cette intervention à 60 000 €.

→ Le Département prend à sa charge la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés par Orange.

Monsieur le maire ajoute qu'il va faire faire une estimation pour remplacer une canalisation d'eau rue de la Sauvagère qui est actuellement en amiante-ciment afin de profiter de la tranchée qui sera faite pour les réseaux électricité et téléphonie. La remise en état de la chaussée entrera budgétairement dans la partie enfouissement de réseaux.

L'idée est de regrouper la totalité des travaux dans ce secteur.

Monsieur DELLIÈRE demande si le réseau d'eau est un réseau unitaire dans le secteur.

Monsieur le Maire répond que le réseau étant séparatif dans cette rue, actuellement les eaux pluviales se déversent dans le fossé. L'objectif serait de réaliser un busage drainant.



Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil Départemental sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en 2018,
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 6 300 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- Accepte de participer à 30% du coût des travaux pour l'électricité et à 100% du coût des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

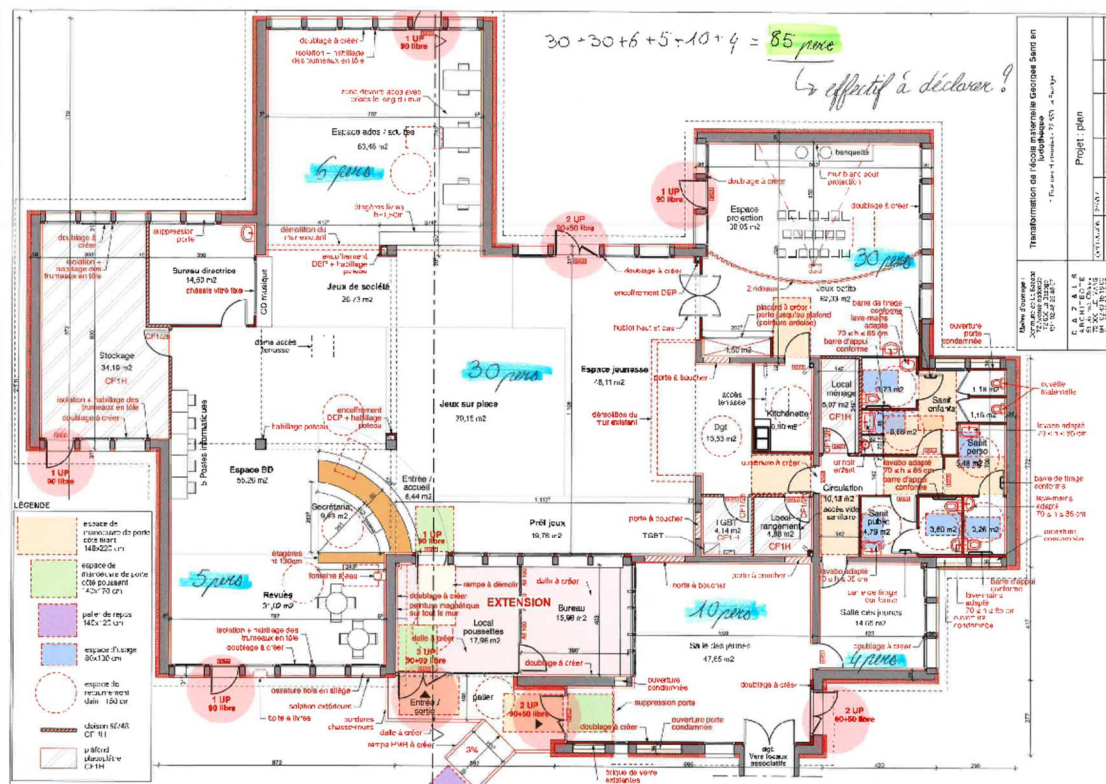
#### 4. Projet de création d'une médiathèque : avancement et délibération pour autoriser le dépôt de demandes de subvention

Présentation : Valérie LEGROS et Emmanuelle LE GAL-MESME

Madame LEGROS explique au Conseil Municipal que le dossier a bien avancé afin de pouvoir déposer les demandes de subventions.

Il s'agit d'un véritable projet culturel.

Elle indique au Conseil Municipal que le dossier de permis de construire a été déposé et présente le plan d'aménagement intérieur.



Monsieur le Maire rappelle que le projet a été mené par les commissions culture et jeunesse d'Emmanuelle LE GAL-MESME et de Valérie LEGROS, avec l'aide du personnel, des bénévoles qui aident sur place.

Il ajoute que des visites ont été organisées dans d'autres établissements pour s'inspirer de ce qui se fait dans les structures similaires.

Monsieur ROUSTEL demande comment, par rapport à l'espace actuel, l'espace des petits sera réparti.

Madame LEGROS répond que l'espace des petits ne sera pas réparti de la même façon qu'aujourd'hui. Ils seront plus regroupés dans un espace dédié. Aujourd'hui, la ludothèque ressemble plus à un parc à jeux intérieur qu'à une ludothèque.

L'idée est de transformer ce parc intérieur car actuellement, il n'y a que les petits qui y trouvent leur compte. Le but de la médiathèque est de faire revenir sur le site et dans ce lieu de vie toutes les générations.

Madame MENAGER confirme en disant que le fait d'avoir un espace différencié pour les petits permet de moduler et de regrouper les professionnelles de la petite enfance entre elles, et de limiter leur dispersion dans un grand espace.

Monsieur ROUSTEL demande ce que deviendra la salle des jeunes.

Monsieur le Maire répond que le responsable de la salle des jeunes de la Maison des Projets de Ballon va venir à La Bazoge prochainement pour visiter les locaux actuels et futurs pour voir comment les jeunes pourront profiter de tout l'espace et éventuellement utiliser les salles de l'ancienne cantine qui communiquent par le couloir pour des activités ponctuelles.

Monsieur FEAU demande combien d'accès au bâtiment sont prévus.

Madame LE GAL-MESME répond que 8 accès sont prévus, c'est-à-dire un de moins qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'objectif est de démarrer les travaux au 1<sup>er</sup> juillet 2018, à voir aussi en fonction des retours des demandes de subventions. Il ne faut pas démarrer les travaux avant d'avoir l'autorisation des partenaires financiers.

Pendant les travaux, la ludothèque sera fermée et le prêt de jeux sera transféré à la bibliothèque.

Une ouverture de la médiathèque est programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la commune attaquera ensuite la deuxième phase des aménagements extérieurs début 2019.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur La Maire à déposer les demandes de subventions notamment auprès des différentes instances et notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Pays du Mans, de l'Etat.***

*Arrivée de Sylvie HERCÉ à 21h25*

## **5. Compte rendu de la commission finances du 12 décembre 2017**

Présentation : Michel LALANDE

Monsieur LALANDE explique au Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie le mardi 12 décembre 2017 pour aborder plusieurs points et notamment les dépenses de fonctionnement et d'investissement 2017 du budget principal et des budgets eau et assainissement qu'il présente.



**BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017**

Chapitres budgétaires		Alloué 2015	Emis 2015	Alloué 2016	Emis 2016	Alloué 2017	Estimé fin d'année
011	Charges à caractère général	739 550,85 €	714 726,29 €	752 829,47 €	693 633,24 €	824 150,53 €	755 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	965 210,70 €	951 828,87 €	976 410,50 €	967 442,54 €	987 970,50 €	972 298,95 €
014	Atténuation de produits	74 793,00 €	73 834,00 €	84 898,00 €	84 898,00 €	84 898,00 €	62 807,00 €
022	Dépenses imprévues	98 737,65 €		94 841,05 €		96 391,00 €	
023	Virement à la section d'investissement			900 350,28 €		714 959,94 €	
042	Amortissement des investissements	93 665,00 €	93 416,78 €	164 000,00 €	327 515,69 €	130 000,00 €	130 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	226 182,63 €	219 290,29 €	220 805,15 €	220 805,15 €	150 602,00 €	150 601,25 €
66	Charges financières	21 000,00 €	-11 479,75 €	15 177,81 €	-11 980,86 €	3 503,03 €	100,00 €
67	Charges exceptionnelles (annul. Titre)	632 727,00 €	632 726,95 €	600,00 €	600,00 €	1 520,00 €	1 519,11 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 851 866,83 €</b>	<b>2 674 343,43 €</b>	<b>3 209 912,26 €</b>	<b>2 282 913,76 €</b>	<b>2 993 995,00 €</b>	<b>2 072 326,31 €</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement (011,012,65,66)</b>			<b>1 874 365,70 €</b>		<b>1 869 900,07 €</b>		<b>1 878 000,20 €</b>
<b>Evolution</b>					<b>-0,24%</b>		<b>0,43%</b>
<b>à structure constante (-TC à la CC 71 030 €)</b>					<b>1 798 870,07 €</b>		<b>1 878 000,20 €</b>
<b>Evolution à structure constante</b>							<b>4,40%</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017**

Chapitres budgétaires		Alloué 2015	Emis 2015	Alloué 2016	Emis 2016	Alloué 2017	Estimé fin d'année
002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
013	Atténuations de charges	36 000,00 €	59 018,26 €	53 400,00 €	82 532,06 €	40 692,00 €	32 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	252 100,00 €	242 031,87 €	241 200,00 €	249 484,59 €	248 131,00 €	270 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 772 966,00 €	1 798 544,00 €	1 830 667,00 €	1 881 287,00 €		
	Taxes foncières et d'habitation					1 051 462,00 €	1 051 462,00 €
	Attributions de compensation					763 458,00 €	677 574,00 €
	Recettes sup. CFE années antérieures						244 611,00 €
	Taxes / terrains devenus constructibles et droits d'enregistrement						19 468,00 €
	Reversement de FPIC						53 107,00 €
74	Dotations, subventions et participations	899 692,61 €	909 568,81 €	842 490,00 €	843 974,87 €	741 634,00 €	781 094,00 €
75	Autres produits de gestion courante	139 596,24 €	51 635,52 €	139 533,76 €	137 143,65 €	48 118,00 €	51 988,23 €
77	Produits exceptionnels	13 690,00 €	12 816,50 €	2 621,50 €	173 943,50 €	500,00 €	3 400,91 €
	fermeture compte syndicat initiative						5 740,51 €
	refacturation charges 2017 à la CC						5 889,00 €
	refacturation ENEDIS G. Sand						14 052,48 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 214 044,85 €</b>	<b>3 173 614,96 €</b>	<b>3 209 912,26 €</b>	<b>3 468 365,67 €</b>	<b>2 993 995,00 €</b>	<b>3 310 387,13 €</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (70,73,74)</b>			<b>2 950 144,68 €</b>		<b>2 974 746,46 €</b>		<b>3 097 316,00 €</b>
<b>Evolution</b>					<b>0,83%</b>		<b>4,12%</b>
<b>Evolution sans recettes sup. des années antérieures</b>							<b>-4,10%</b>

EXCEDENT DE L'EXERCICE

499 271,53 €

1 185 451,91 €

1 285 348,32 €

Monsieur ROUSTEL intervient pour indiquer que, d'après Ses informations, concernant la taxe d'habitation 2018, 77.66% des habitants de La Bazoge seront exonérés.

**BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017**

Chapitres budgétaires		Alloué 2016	Emis 2016	Rar 2016	Proposition 2017	Alloué 2017	Emis 2017	RAR 2017
020	Dépenses imprévues	48 561,00 €			100 000,00 €	100 000,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	286 057,65 €	285 557,66 €		286 600,00 €	286 600,00 €	285 700,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	9 227,00 €	9 227,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	81 500,00 €	1 450,62 €		51 900,00 €	51 900,00 €	14 926,77 €	
27	Autres immobilisations	363 000,00 €	363 000,00 €					
	Opérations d'équipement	2 245 980,44 €	909 404,88 €	101 651,32 €	2 500 270,19 €	2 601 921,51 €	842 888,99 €	460 554,52 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 034 326,09 €</b>	<b>1 568 640,16 €</b>	<b>101 651,32 €</b>	<b>2 942 770,19 €</b>	<b>3 044 421,51 €</b>	<b>1 143 515,76 €</b>	<b>460 554,52 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017**

Chapitres budgétaires		Alloué 2016	Emis 2016	Rar 2016	Alloué 2017	Emis 2017	RAR 2017
001	Solde exécution section d'investissement reporté	605 975,73 €	605 975,73 €		173 415,31 €	173 415,31 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	900 350,28 €			714 959,94 €		
024	Produits de cessions	180 000,00 €					
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections (amortissements)	164 000,00 €	327 515,69 €		130 000,00 €	130 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers (TA , excédent N-1, FCTVA)	519 420,53 €					
	FCTVA		32 929,90 €		261 000,00 €	256 347,55 €	
	TLE		60 504,84 €		56 500,02 €	37 144,27 €	
	Excédent de fonct. 2016		399 271,53 €		1 085 451,19 €	1 085 451,19 €	
13	Subventions d'investissement	516 495,00 €	311 055,82 €	136 809,33 €	260 094,33 €	172 824,82 €	219 669,00 €
16	Emprunts	148 084,55 €					
23	Immobilisations en cours		4 801,96 €				
27	Autres immobilisation financière (rbst Champfleury II)				363 000,00 €	363 000,00 €	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 034 326,09 €</b>	<b>1 742 055,47 €</b>	<b>136 809,33 €</b>	<b>3 044 420,79 €</b>	<b>2 218 183,14 €</b>	<b>219 669,00 €</b>

EXCEDENT DE L'EXERCICE

1 074 667,38 € -240 885,52 €

## BUDGET EAU 2017

### Section d'exploitation

DEPENSES					RECETTES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017			Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
605	Achat d'eau		700,00 €						
616	Assurances	1 342,29 €	1 400,00 €	1 341,62 €	771	Surtaxe eau	117 020,61 €	117 000,00 €	118 364,42 €
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	777	Amort. Subv. Reçues	15 107,01 €	16 000,00 €	16 000,00 €
622	Rémunération Intermédiaire		500,00 €			TOTAL	132 127,62 €	133 000,00 €	134 364,42 €
661	Intérêts d'emprunt	14 319,44 €	13 200,00 €	13 137,78 €					
681	Amort. Investissements	66 627,71 €	70 500,00 €	70 424,71 €					
023	Virement à la section d'investissement		40 700,00 €						
	TOTAL	88 289,44 €	133 000,00 €	90 904,11 €					

### Section d'investissement

DEPENSES					RECETTES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis et engagé 2017			Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
1391	Amort. Subv. Reçues	15 107,01 €	16 000,00 €	16 000,00 €		Excédent d'investissement 2016	67 443,36 €	155 078,76 €	155 078,76 €
1641	Rembsmnt capital emprunt	28 134,79 €	29 500,00 €	29 316,45 €	1068	Excédent de fonctionnement 2016	108 319,19 €	43 838,18 €	43 838,18 €
23	Travaux	44 069,70 €	292 402,44 €	147 687,72 €	021	Virement de la section d'exploitation		40 700,00 €	
	Can. Eau Lotissement Sofil		28 000,00 €	23 043,72 €	2762	recupération TVA	8 813,94 €	58 480,48 €	29 537,54 €
	renouvellement Eau Ansuisière		90 000,00 €	124 644,00 €		Remboursement PUP cana. Avenue Mans		11 545,50 €	11 545,50 €
	Mission ingénierie Ansuisière		4 500,00 €			Remboursement PUP Sofil		16 240,00 €	22 500,00 €
	Tvx usine décarbonatation		19 917,00 €		28	Amort. Des Investissements	66 627,71 €	70 500,00 €	70 424,71 €
	Crédit dispo pour tvx divers		149 985,44 €			TOTAL	251 204,20 €	396 382,92 €	332 924,69 €
2762	TVA	8 813,94 €	58 480,48 €	29 537,54 €					
	TOTAL	96 125,44 €	396 382,92 €	222 541,71 €					

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

### Section d'exploitation

DEPENSES					RECETTES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017			Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
616	Assurances	2 025,11 €	2 100,00 €	2 064,95 €					
621	Personnel extérieur	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	70128	Surtaxe communale	143 177,78 €	140 000,00 €	125 034,81 €
622	Rémunération Intermédiaire + hono annonces légales	900,00 €	1 500,00 €	900,00 €	70611	Participation à l'Assainissement collectif	11 795,00 €	12 000,00 €	6 740,00 €
6262	Frais de télécommunication	304,96 €	350,00 €	227,46 €	777	Amort. Subv. Reçues	66 166,16 €	76 700,00 €	76 700,00 €
66	Intérêts des emprunts	9 407,30 €	8 600,00 €	8 405,47 €					
67	Annulation titres		1 700,00 €						
68	Amort. des investissements	131 714,91 €	137 000,00 €	136 761,91 €					
023	Virement à l'investissement		68 450,00 €						
	TOTAL	153 352,28 €	228 700,00 €	157 359,79 €		TOTAL	221 138,94 €	228 700,00 €	208 474,81 €

### Section d'investissement

DEPENSES					RECETTES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis et engagé 2017			Emis 2016	Alloué 2017	Emis et engagé 2017
1641	Remb. Capital des emprunts	26 344,22 €	25 500,00 €	23 482,11 €	001	Excédent d'investissement 2015	235 593,84 €	294 305,17 €	294 305,17 €
23	Crédits pour travaux	50 265,00 €	511 371,83 €	93 061,91 €	1068	Excédent fonctionnement 2016	59 241,80 €	67 786,66 €	67 786,66 €
	Canu EU + Moeu Sofil		37 000,00 €	52 325,00 €	021	Virement du fonctionnement		68 450,00 €	
	Diag réseau asst.		21 125,50 €	21 125,50 €	13	subvention diagnostic réseau	10 530,00 €	24 570,00 €	24 570,00 €
	Etude après diag réseau asst		5 000,00 €			Subvention tvx STEP			4 435,43 €
	Canu City park		10 000,00 €	14 067,12 €	2762	Récupération TVA	10 053,00 €	102 274,00 €	18 612,38 €
	Tvx STEP			5 544,29 €					
	Crédit dispo		438 246,33 €			Remboursement PUP Sofil		21 460,00 €	22 500,00 €
27	TVA	10 053,00 €	102 274,00 €	18 612,38 €	28	Amort. des investissements	131 714,91 €	137 000,00 €	136 761,91 €
1391	Amort. Subv. Reçues	66 166,16 €	76 700,00 €	76 700,00 €		TOTAL	447 133,55 €	715 845,83 €	568 971,55 €
	TOTAL	152 828,38 €	715 845,83 €	211 856,40 €					

Monsieur DELLIERE demande s'il y a des restes à réaliser sur les budgets annexes.

Il est indiqué que les chiffres en rouge sont des sommes qui seront en restes à réaliser pour 2018.

Monsieur le Maire explique que la présentation tient compte des émis et des engagés en totalité et que certains travaux seront reportés sur 2018, notamment le diagnostic d'assainissement qui n'a pas pu être réalisé cette année.

Monsieur le Maire explique également au Conseil Municipal que la compétence Eau et assainissement doit être transférée à la communauté de communes, dans la cadre de la fusion et du transfert des compétences obligatoires imposés par l'Etat.

L'objectif est de démarrer le travail de recensement des équipements, des réseaux et de leur état, des différents contrats que les communes ont avec des syndicats d'eau, au plus tôt dès 2018, car toutes les communes sont raccordées à des syndicats d'eau différents.

Un travail sur les tarifs de l'eau aux alentours est en cours.

Il ajoute qu'il y aura un vrai débat à avoir entre les communes autour du regroupement de l'eau et de l'assainissement, chaque commune fonctionnant différemment.

Monsieur LALANDE présente ensuite le calendrier budgétaire prévisionnel 2018 :

<b>Mardi 16 janvier</b>	Commission finances : <b>REUNION AVANCEE AU LUNDI 15 JANVIER</b>
<b>Mardi 6 février</b>	Conseil Municipal – D.O.B.
<b>Jeudi 15 février</b>	Commissions affaires scolaires-sociales /culture / jeunesse
<b>Mercredi 21 février</b>	Commissions vie associative / communication
<b>Lundi 26 février</b>	Commissions urbanisme / développement communal
<b>Mardi 13 mars</b>	Conseil Municipal – Vote comptes administratifs + subv. associations
<b>Samedi 24 mars</b>	Commission finances
<b>Mardi 3 avril</b>	Conseil Municipal – vote du budget

## 6. Point sur les différents travaux en cours sur la commune

Présentation : Christian BALIGAND

### **1/ TRAVAUX DE RENOVATION DE VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL ET DES LOCAUX PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire indique que les travaux en seront pas terminés dans les délais comme prévus, en 2017. Ils seront terminés en 2018.

Pour le football : mi-janvier, pour le périscolaire : fin janvier.

Pour le périscolaire, une réception le 4 janvier des deux salles existantes sera réalisée pour pouvoir faire avancer le déménagement.

L'aménagement de ces deux salles est programmé le 4 janvier après-midi.

Monsieur DELLIERE demande à quelle date les Algeco seront retirés.

Monsieur le Maire répond que jeudi 21 décembre, il saura avec plus de précisions la date de livraison des vestiaires et s'il est possible de faire retirer les modulaires avant les vacances de Noël. Les vestiaires de l'espace sportif pourraient être utilisés pendant 15 jours, le temps de réceptionner le chantier.

## **2/ TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU BÂTIMENT ASSOCIATIF GEROG SAND EN CABINET MEDICAL**

Monsieur le Maire indique qu'une pré-réception a eu lieu jeudi 14 décembre.

La réception définitive des travaux aura lieu jeudi 21 décembre.

Le vendredi, les occupants ont effectué une visite pour une prise des lieux le 26 décembre afin d'emménager et pour un démarrage de l'activité le 2 janvier 2018.

Une inauguration du cabinet médical est prévue mais la date n'a pas encore été fixée.

## **3/ TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGERS DE L'ESPACE GORGE SAND**

Monsieur le Maire indique que les candélabres prévus seront installés d'ici la fin de la semaine.

Il y a encore un peu de travail d'espace vert sur la partie nord et la partie est. Les plantations et engazonnements sont faits.

La deuxième phase sera réalisée après les travaux de la médiathèque, c'est-à-dire un démarrage prévu fin 2018 – début 2019.

Concernant l'éclairage, 3 zones d'éclairage sont prévues : une du côté des médecins, une du côté de la maison des associations et une du côté du local de Banque Alimentaire.

## **4/ POINT SUR LES LOTISSEMENTS PRIVÉS**

Monsieur le Maire indique que le lotissement NEXITY est terminé et qu'il n'y a plus de parcelles à vendre. Les lots réservés pour des logements sociaux seront attribués au premier semestre 2018.

Le lotissement de la butte : les premiers permis de construire sont en cours de retour.

Le lotissement SOFIL : il devrait démarrer en février-mars 2018 et l'extension en 2019.

Concernant le lotissement de Monsieur PROVOST, côte des Guigniers, en dessous-du U Express, Monsieur le Maire indique qu'il y aura un démarrage des travaux peut être en 2019 voire 2020.

## **5/ CITY PARK**

Monsieur DESCHAMPS indique qu'il sera terminé en fin de semaine prochaine.

## **6/ PETITS AMENAGEMENTS**

Monsieur POMMÉ indique que les petits aménagements d'espace vert de la place des Tramways et de la partie ouest de L'Envol sont maintenant terminés.

## 7. Point sur les évolutions communautaires de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Présentation : Sylvie HERCÉ

Madame HERCÉ rappelle au Conseil Municipal que la compétence ALSH enfance et jeunesse est une compétence de la communauté de communes qui elle-même l'a déléguée à la Maison des Projets de Ballon qui est un centre social.

La communauté de communes devient pleinement compétente en matière d'ALSH et d'animation jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce transfert de compétence suppose, notamment, le transfert d'un agent (adjoint d'animation) partiellement affecté à ces fonctions sur la commune de La Bazoge.

Ce même agent est en charge de l'animation jeunesse, du périscolaire et de l'accompagnement restauration scolaire sur la commune (70% de son temps de travail au cours du 1<sup>er</sup> semestre).

Elle indique que, dans ce cadre, le poste de Matthias CZINOBER doit être transféré à la communauté de communes. Deux postes lui ont été proposés : un poste ALSH jeunesse et un poste plutôt orienté vers la jeunesse. Monsieur CZINOBER a fait le choix du poste orienté vers la jeunesse.

Du 8 janvier au 8 juillet 2018, elle indique que Monsieur CZINOBER sera pris en charge à 100% par la commune de La Bazoge et qu'il continuera à y exercer les TAP, son animation cantine et les mercredis.

Pour la salle des jeunes et l'ALSH des petites vacances, la commune de La Bazoge se fera remboursée à hauteur de 30% le temps de travail de Monsieur CZINOBER par la communauté de communes.

La communauté de communes donnant mission à la commune de La Bazoge d'exercer la compétence et de se faire rembourser.

Madame HERCÉ présente ensuite l'organisation du futur ALSH :

Sur 3 sites (La Bazoge - base de loisirs Montbizot – périscolaire de Montbizot)

Une tranche d'âge par site (3/ 5 ans, 6/8 ans et 9/12 ans)

Un seul site pour les familles pour déposer et reprendre leurs enfants.

Une amplitude horaire de 11 heures par jour :

Accueil matin : de 7h30 à 9h30

Activités : de 9h30 à 17h00

Accueil soir : de 17h00 à 18h30

Madame HERCÉ indique que l'amplitude horaire est comprise dans les tarifs journaliers.

Forfaits de 4 jours ou 5 jours et à titre exceptionnel forfait 2 jours sur 1 semaine au printemps 2018.

Une navette en bus entre Saint Pavace, Neuville, la Bazoge et Montbizot sur les petites vacances

Un transport interne des enfants entre les 3 sites.

Un transport en bus pour toutes les communes pour la période d'été.

Un repas le midi. Le temps du matin et du soir est compris dans le coût du forfait que les enfants soient présents ou pas.

4 réunions publiques organisées pour aller à la rencontre des familles expliquer l'ALSH

Saint Pavace : Salle sainte Anne le samedi 27 janvier 2018 à 10 h

Neuville : le mardi 23 janvier 2018 à 18 h 30 salle Armand Bourillon

La Bazoge : l'envol le mardi 30 janvier à 18 h 30 salle de l'Envol

Souigné sous Ballon : le samedi 10 février à 10 h salle polyvalente

Les tarifs seront validés au prochain Conseil Communautaire suivant les quotients familiaux.

Impact sur les familles de la modification des tarifs : Madame HERCÉ dit que concernant les tarifs ALSH, il y aurait une augmentation pour la tranche la plus haute, supérieure à un quotient familial de 1 500 € ou plus, qui paierait plus de 11.59 € la semaine.



Madame HERCÉ décrit le projet pédagogique commun s'inscrivant dans un projet éducatif de territoire :

- Une pédagogie différenciée : 3/5 ans, 6/8 ans, 9/12 ans
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs
- Développer la citoyenneté et le vivre ensemble
- Permettre la mixité des publics
- Développer les passerelles avec la petite enfance et avec la jeunesse

Une proposition

- pendant les petites vacances (sauf à Noël)
- 4 semaines en juillet
- 2 semaines en août
- des séjours : 4 en juillet et 2 en août.

Une organisation autour de forfaits 4 et 5 jours.

Des inscriptions hors les murs.

Un service de transport proposé aux familles.

Une grille tarifaire unique, en fonction du quotient familial, et du forfait choisi.

La restauration sur chaque site.

Un nouveau règlement intérieur.

**LE PROJET :**  
**LES TRANSPORTS VERS LES SITES**

**PETITES VACANCES**

- **Dépose des enfants par les parents quelque soit l'âge** à La Bazoge ou à la Base de loisirs de Montbizot :
  - 1 seul lieu de dépose par famille,
  - Choix du lieu de dépose pour la période de vacances concernée.

**OU**

- Service de ramassage pour les familles habitant Saint Pavace, Neuville sur Sarthe et La Bazoge.
- Navettes internes pour répartir les enfants par site.



**LE PROJET :  
LES TRANSPORTS VERS LES SITES**

**GRANDES VACANCES**

- **Dépose des enfants par les parents quelque soit l'âge** à la Bazoge ou à la Base de Loisirs de Montbizot :
  - 1 seul lieu de dépose par famille
  - Choix du lieu de dépose pour la période de vacances concernée

**OU**

- Un service de ramassage pour les familles de tout le territoire.
- Navettes internes pour répartir les enfants par site.

## 8. Affaires diverses

### **- Renouvellement de la convention avec la Société de pêche relative à la gestion du plan d'eau de Beaumanoir**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par décision du Conseil Municipal du 23 janvier 1998, la municipalité avait décidé de confier la gestion du plan d'eau de Beaumanoir et de son site au syndicat d'initiative de La Bazoge et à la société de Pêche pour une durée indéterminée.

La commune avait, depuis, reconduit ce partenariat pour 3 ans de janvier 2015 à décembre 2017.

La convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reconduire ce partenariat pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

### **- Monsieur RAUX demande où en est la vente de la maison de la rue du Frêne.**

Monsieur le Maire lui répond que le compromis a été signé.

### **- Monsieur DELLIERE demande où en est le projet de logements sociaux au 20 avenue Nationale.**

Monsieur le Maire répond que le permis de construire a été déposé mais rejeté car il ne respectait pas le PLU ni les orientations d'aménagement. Un rendez-vous avec les services de l'ADS est prévu le 9 janvier 2018 à 11h00 pour retravailler le permis de construire.

Monsieur DELLIERE demande quel est l'objectif de réalisation des travaux.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de date précise tant que le dépôt du permis n'a pas été constitué. Il indique qu'une réunion pour présenter le dossier suite au dépôt du permis avec des recours éventuellement possibles derrière. L'objectif étant un démarrage des travaux au deuxième semestre 2018.

### **- Monsieur DELLIERE demande où en est la vente du garage LETOURNEAU avenue du Mans.**

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelles pour le moment, ni du petit-fils de la famille PAYEN non plus pour la vente du terrain près du lotissement de Bardney.

- Monsieur le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous le Conseil Municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.*